



Mise à jour sur la COVID-19 : Dépistage obligatoire lors des visites au palais de justice de Brampton

BRAMPTON, ON (28 novembre 2020) – La Ville de Brampton est entrée dans le palier Gris-Confinement du cadre [Garder l'Ontario en sécurité et ouvert](#) du gouvernement de l'Ontario le lundi 23 novembre. Par conséquent, la cour des infractions provinciales de la Cour de justice de l'Ontario, située au 5, boulevard Ray Lawson, mettra en œuvre des mesures de sécurité supplémentaires.

À compter du lundi 30 novembre, toute personne se rendant au tribunal des infractions provinciales doit remplir un [dépistage obligatoire en ligne de la COVID-19](#). Cette évaluation permettra de déterminer si vous pouvez ou non entrer, et quelles seront les prochaines étapes.

Nous rappelons aux personnes qui se rendent au palais de justice suivre tous les panneaux et les instructions affichés, ainsi que les procédures de sécurité relatives à la COVID-19.

Ne vous rendez au palais de justice en personne que si cela est absolument nécessaire. Un certain nombre des services du palais de justice sont disponibles en ligne. Visitez brampton.ca/courtservices pour plus d'informations.

-30-

CONTACT MÉDIA

Monika Duggal
Coordonnatrice, supports médias et engagement
communautaire
Communications stratégiques
Ville de Brampton
905.874.3126 | Monika.Duggal@brampton.ca